Vous devriez avoir reçu votre ordinateur, la station d'accueil (pour les tablettes), le ou les moniteurs, la souris, le clavier et tous les câbles nécessaires à votre adresse postale avant votre premier jour de travail.

Guide de configuration du travail à domicile

Tout employé nommé pour une période indéterminée ou pour une période déterminée de plus de 3 mois a droit à 500 $ en équipement de bureau ainsi qu'en fournitures de bureau (pas de montant fixé). Les employés occasionnels, les étudiants ou les employés nommés pour une période déterminée de moins de trois mois peuvent être admissibles dans des circonstances exceptionnelles.

Il est possible d’utiliser le formulaire de demande suivant afin de commander du matériel et des fournitures de bureau :



Vous trouverez en consultant le lien ci-dessous de plus amples informations sur ce qui constitue un équipement essentiel pouvant être commandé, ainsi que sur la manière de commander l'équipement et les fournitures. Les employés sont encouragés à discuter avec leur gestionnaire de centre de coûts afin de déterminer la méthode d'approvisionnement la plus appropriée en fonction de ce qui est commandé.

[Document d’orientation concernant l’équipement des employés qui travaillent à distance pendant les restrictions liées à la COVID-19 | Intranet de Santé Canada ASPC (hc-sc.gc.ca)](http://mysource.hc-sc.gc.ca/fra/sp/programmes-services/operations-financieres/a-a-z-liste-politiques-financieres-sujet/document)

L'équipement et les fournitures de bureau pour les besoins d'hébergement sont achetés séparément par le Centre de services de bien-être au travail. Voir le lien ci-dessous pour plus d'informations et d'instructions concernant les fonds centralisés pour les mesures d’adaptation :

[Fonds centralisé pour les mesures d’adaptation (FCMA) : personnes handicapées | Intranet de Santé Canada ASPC (hc-sc.gc.ca)](http://mysource.hc-sc.gc.ca/fra/sp/mon-milieu-de-travail/diversite-et-equite-en-emploi/fonds-ministeriel-centralise-pour-les-mesures)

La vidéo suivante fournit des conseils en matière de sécurité et de bien-être pour vous aider à améliorer votre installation de travail à distance. Elle est accessible sur YouTube à l'aide du lien ci-dessous :

[**Travailler à distance**](http://mysource.hc-sc.gc.ca/fra/sp/programmes-services/biens-immobiliers-securite/videos-real-property-and-security/travailler-a)

Une fois que vous aurez regardé la vidéo, l'infographie ci-dessous vous fournira des informations supplémentaires sur l'ergonomie et des conseils pour vous aider à tirer profit de votre installation de travail à distance :



Pour un guide complet sur l'ergonomie et le télétravail, ainsi que des exercices simples que vous pouvez faire pour améliorer votre expérience professionnelle, consultez le guide ci-dessous pour de plus amples informations :



Pour des conseils en matière de santé mentale pour le travail à domicile, consultez le document ci-dessous :



Demandes de renseignements sur les marchés publics :

[hc.contracts.east-est.contrats.sc@canada.ca](mailto:hc.contracts.east-est.contrats.sc@canada.ca)

Demandes de remboursement :

[hc.payment.east-est.paiements.sc@canada.ca](mailto:hc.payment.east-est.paiements.sc@canada.ca)

L'obligation d'accommodement et l'ergonomie :

[WW.Service.Centre.des.services.de.ME@canada.ca](mailto:WW.Service.Centre.des.services.de.ME@canada.ca) or 1-844-423-4763

Transfert d'une surface de travail réglable et/ou d'autres équipements :

[hc.nationalintakeoffice-bureaunationaldaccueil.sc@canada.ca](mailto:hc.nationalintakeoffice-bureaunationaldaccueil.sc@canada.ca)

Autres questions:

[hc.financial.policy-politique.financiere.sc@canada.ca](mailto:hc.financial.policy-politique.financiere.sc@canada.ca)